

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 872

3 avril 2012

SOMMAIRE

BETA REAL ESTATE (Luxembourg) S.à r.l.	41848	Gracewell Properties Holding S.à r.l.	41834
Bluelux S.A., SPF	41810	Greeneden Topco S.C.A.	41810
Capinvest International S.A., SPF	41817	Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.	41836
Capital Pierre S.A.	41815	Highlands S.A.	41837
Cash On Time S.à r.l.	41816	Insight VII S.à r.l.	41824
Chamly International S.A.	41823	Jagex Holdings Limited	41824
Château de Beggen Participations S.A.	41816	Jamm Investments S. à r.l.	41839
Chuntile Holdings S.à r.l.	41848	Jardemer S.A.	41839
Emma (BC) Manager S.A.	41851	JK Investments	41830
ESO Luxco II S.à r.l.	41852	Kapella S.A.	41835
E-Tec Lux S.A.	41849	Koffour S.A.	41856
Euraussie Finance S.à r.l.	41856	Lannage S.A.	41842
Euscope S.A.	41852	LBBW Immobilien Luxembourg S.A.	41842
Figerian Invest S.à r.l.	41848	Livaco S.A.	41837
Finelettra International S.A.	41823	Lumber Liquidators Overseas Luxem- bourg S.à r.l.	41839
Finimmo Holding SA	41824	LuxCo 111 S.à r.l.	41842
FP-EMV S.à r.l.	41828	Marroquin Consulting S.à r.l.	41840
FREP 2 (Centre Point) S.à r.l.	41829	Opera Gallery Services S.A.	41843
Galcap Holding S.A.	41817	Taminco International S.à r.l.	41845
Garage Paul Lentz S.A.	41835	Tragec Exploitation S. à r.l.	41849
Gattaca S.A.	41835	V.P.C. LUXE Vente par Correspondance S.A.	41853
G.M.P.A. S.A.	41829		
Grace Lodge Care Holdings S.à r.l.	41829		

Bluelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.342.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 5 mars 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DEL-FOSSE aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 5 mars 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 5 mars 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pour BLUELUX S.A., SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012027984/24.

(120036618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Greeneden Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.178.

In the year two thousand twelve, on the tenth day of February.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of Greeneden S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.180, acting as the general partner and sole manager (the "Manager") of Greeneden Topco S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.178 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the Manager, acting in its capacity as general partner and sole manager of the Company, dated 23 January 2012. A copy of the said resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to enact the following:

1) Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company is fixed at forty thousand and one US Dollars (USD 40,001.-) divided into:

- one hundred (100) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
- one million four hundred fifty-four thousand eight hundred (1,454,800) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- three hundred sixty-three thousand six hundred (363,600) redeemable class A1 shares,
- three hundred sixty-three thousand six hundred (363,600) redeemable class A2 shares,
- three hundred sixty-three thousand six hundred (363,600) redeemable class A3 shares,
- three hundred sixty-three thousand six hundred (363,600) redeemable class A4 shares,
- three hundred sixty-three thousand six hundred (363,600) redeemable class A5 shares,
- three hundred sixty-three thousand six hundred (363,600) redeemable class A6 shares,
- three hundred sixty-three thousand six hundred (363,600) redeemable class A7 shares.

all class A1 to class A7 shares are referred as the "Special Shares", with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) per share, all fully paid up (by 100%).

2) Pursuant to article 5.3 of the Articles, within the limits of the authorized share capital set out, the Manager is authorized and empowered to (i) realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new Ordinary Shares, Special Shares and Hurdle Shares, it being understood that the Manager is authorized to issue such new shares in one or several issues and that the Manager is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into shares and to issue shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that if such instruments are issued during the period set forth in article 5.3.5 below, the shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period, it being understood that the Manager is authorized to issue such new shares in one or several issues and that the Manager is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to.

The shares and the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3.2 may be paid up through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, including in the three latter cases in favor of new shareholders. The shares to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below their nominal value and (ii) if the consideration payable to the Company for thus newly issued shares exceeds their nominal value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company.

The Manager is specially authorized to issue such shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for such shares. The cancellation of preferential subscription rights is to be made in compliance with the relevant provisions of any Shareholders' agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time.

The authorization will expire on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette of the minutes of the general meeting held on 23 January 2012 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the Manager can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of date of the shareholder's meeting adopting this clause.

The Manager is authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares (referred to in article 5.3) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in article 5.3) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment.

The Manager is authorized to do all things necessary to amend articles 5.1 and 5.3 of the present Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The Manager is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore, the Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to article 5.3.

3) By resolutions dated 23 January 2012 (the "Resolutions"), the Manager has resolved to approve the issuance of seven million (7,000,000) new Shares with a nominal value of one US Dollars cent (USD 0.01) each (the "New Shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to article 5.3 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of seventy thousand US Dollars (USD 70,000.-) so as to raise it from its current amount of forty thousand and one US Dollars (USD 40,001.-) to one hundred ten thousand and one US Dollars (USD 110,001.-), together with the payment of a share premium of a total amount of eight hundred fifty-four million nine hundred thirty thousand US Dollars (USD 854,930,000.-). The New Shares are divided into two million five hundred forty-five thousand two hundred (2,545,200) Ordinary Shares, six hundred thirty-six thousand four hundred (636,400) class A1 shares, six hundred thirty-six thousand four hundred (636,400) class A2 shares, six hundred thirty-six thousand four hundred (636,400) class A3 shares, six hundred thirty-six thousand four hundred (636,400) class A4 shares, six hundred thirty-six thousand four hundred (636,400) class A5 shares, six hundred thirty-six thousand four hundred (636,400) class A6 shares and six hundred thirty-six thousand four hundred (636,400) class A7 shares, with a nominal value of one US Dollars cent (USD 0.01) each.

4) The New Shares have been subscribed and fully paid up on 27 January 2012 by:

Emerlux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.191, Emerlux 2 S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.190, AlInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., a Dutch company, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands, AlInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., a Dutch company, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands, TCV VII, L.P., a limited partnership, having its registered office at 528 Ramona Street, Palo Alto, CA 94301, TCV VII (A), L.P., a limited partnership, having its registered office at 528 Ramona Street, Palo Alto, CA

94301, TCV Member Fund, L.P., a limited partnership, having its registered office at 528 Ramona Street, Palo Alto, CA 94301, Hermes GPE PEC 2011-2013 L.P., a limited partnership, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, United Kingdom, Jasmine Venture PTE Ltd., a limited company, having its registered office at 168 Robinson Road #37-01, Capital Tower, Singapore 068912, TCW Crescent Mezzanine Partners V, L.P., a limited partnership, having its registered office at 1251 Avenue of the Americas, Suite 4700, New York, NY 10020, TCW Crescent Mezzanine Partners VB, L.P., a limited partnership, having its registered office at 1251 Avenue of the Americas, Suite 4700, New York, NY 10020, TCW Crescent Mezzanine Partners VC, L.P., a limited partnership, having its registered office at 1251 Avenue of the Americas, Suite 4700, New York, NY 10020, TCW Capital Trust, having its registered office at 1251 Avenue of the Americas, Suite 4700, New York, NY 10020, MAC Equity Holdings I, L.L.C., a limited liability company, having its registered office at 1251 Avenue of the Americas, Suite 4700, New York, NY 10020, Alpinvest Partners Mezzanine 2009 C.V., a Dutch commanditaire vennootschap, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands, Partners Group Barrier Rief, L.P., a limited partnership, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, Channel Islands, Partners Group MRP, L.P., a limited partnership, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, Channel Islands, Partners Group Access 358, L.P., a limited partnership, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, Channel Islands, KKR Mezzanine Partners I L.P., a limited partnership, having its registered office at 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, KKR Mezzanine Partners I Side-by-Side L.P., a limited partnership, having its registered office at 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104 and Corporate Capital Trust, Inc., having its registered office at 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, as indicated in the Resolutions.

All the shares subscribed as well as the share premium of a total amount of eight hundred fifty-four million nine hundred thirty thousand US Dollars (USD 854,930,000.-) have been fully paid up by the subscribers by payment in cash, so that the amount of eight thousand fifty-five million US Dollars (EUR 855,000,000.-) has been at the free disposal of the Company as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

5) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 27 January 2012, the subscribed share capital of the Company presently amounts to one hundred ten thousand and one US Dollars (USD 110,001.-).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and ten thousand and one US Dollars (USD 110,001.-) divided into:

- one hundred (100) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
- four million (4,000,000) ordinary non-redeemable shares (the "Ordinary Shares"),
- one million (1,000,000) redeemable class A1 shares,
- one million (1,000,000) redeemable class A2 shares,
- one million (1,000,000) redeemable class A3 shares,
- one million (1,000,000) redeemable class A4 shares,
- one million (1,000,000) redeemable class A5 shares,
- one million (1,000,000) redeemable class A6 shares,
- one million (1,000,000) redeemable class A7 shares,

all class A1 to class A7 shares are referred as the "Special Shares", with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares")."

6) Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 5.3 of the Articles of the Company has been decreased to eight hundred ninety-nine million nine hundred thirty thousand Dollars (USD 899,930,000.-), so that article 5.3 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.3.** The un-issued but authorized share capital of the Company is set at eight hundred ninety-nine million nine hundred thirty thousand Dollars (USD 899,930,000.-), divided into eighty-nine billion nine hundred ninety-three million (89,993,000,000) Shares, with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de Greeneden S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.180, en sa qualité de gérant commandité et gérant unique (le "Gérant Commandité") de Greeneden Topco S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.178 (la "Société"),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Commandité, agissant en sa capacité de gérant commandité et gérant unique de la Société, en date du 23 janvier 2012. Une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Le comparant qui agit ès qualité a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) Conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social de la Société est fixé à quarante mille et un US Dollars (USD 40.001,-) représenté par:

- cent (100) actions de commandité ("Actions de Commandité"),
- un million quatre cent cinquante-quatre mille huit cents (1.454.800) actions ordinaires ("Actions Ordinaires"),
- trois cent soixante-trois mille six cents (363.600) actions A1 rachetables,
- trois cent soixante-trois mille six cents (363.600) actions A2 rachetables,
- trois cent soixante-trois mille six cents (363.600) actions A3 rachetables,
- trois cent soixante-trois mille six cents (363.600) actions A4 rachetables,
- trois cent soixante-trois mille six cents (363.600) actions A5 rachetables,
- trois cent soixante-trois mille six cents (363.600) actions A6 rachetables,
- trois cent soixante-trois mille six cents (363.600) actions A7 rachetables,

toutes les actions de catégorie A1 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales", ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune,

toutes les actions susmentionnées sont entièrement libérées.

2) Conformément à l'article 5.3 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des fonds de la Société avec ou sans l'émission de nouvelles Actions, étant entendu que le Gérant Commandité est autorisé à émettre de telles nouvelles Actions Ordinaires, Actions Spéciales ou Actions Hurdle en une ou plusieurs émissions et que le Gérant Commandité est libre de déterminer la/les catégorie (s) de nouvelles actions concernée(s) par chaque émission et (ii) l'émission d'obligations, de preferred equity certificates, warrants, options ou tous autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en actions et d'émettre des actions suite à la conversion ou l'exercice des instruments susmentionnés, étant entendu que si de tels instruments sont émis dans la période fixée à l'article 5.3.5 ci-dessous, les actions suite à la conversion ou l'exercice de tels instruments peuvent être émises après l'expiration de ladite période, il est entendu que le Gérant Commandité est autorisé à émettre lesdites nouvelles actions en une ou plusieurs fois et que le Gérant Commandité est libre de déterminer la/les nouvelles catégorie (s) d'actions qui seront concernée(s) par chaque émission.

Les actions et les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.3.2 peuvent être payés par le biais d'apports en numéraire ou en nature par l'incorporation de réserves, de primes d'émission ou de profits non distribués, y compris en faveur de nouveaux actionnaires pour les trois derniers. Les actions à émettre conformément à l'article 5.3.2 peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) de telles actions ne peuvent être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale et (ii) si la contrepartie due à la Société pour les nouvelles actions émises était supérieure à leur valeur nominale, alors l'excédent devrait être inscrit en tant que prime d'émission à l'égard desdites actions dans les comptes de la Société.

Le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre lesdites actions et, lorsqu'applicable, les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.3.2, sans réserver (par annulation ou limitation) le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour souscrire à de telles actions. La suppression des droits préférentiels de souscription doit être réalisée conformément aux dispositions applicables de tout pacte d'Actionnaires ayant pu être conclu par les Actionnaires de temps à autre.

L'autorisation expirera au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C du procès-verbal d'assemblée générale tenue le 23 janvier 2012 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant en-

tendu que le Gérant Commandité peut procéder à une augmentation de capital ou à une émission des instruments susmentionnés tel qu'à la date de l'assemblée générale ayant adopté cet article.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de libération des Actions (mentionnées dans cet article 5.3) et si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et d'échange desdits instruments (mentionnés dans cet article 5.3) ainsi que tous les autres termes et conditions de tels instruments, y compris leur souscription, émission et paiement.

Le Gérant Commandité est autorisé à effectuer toutes les actions nécessaires pour modifier les articles 5.1 et 5.3 des présents Statuts afin d'acter le changement du capital social émis et du capital social autorisé suivant toute augmentation conformément au présent article. Le Gérant Commandité est habilité à prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée les fonctions d'accepter les souscriptions, les conversions ou échanges de recevoir le paiement pour les actions, obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou instruments et faire toutes les actions nécessaires pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social émis et autorisé suivant toute augmentation conformément à l'article 5.3.

3) Par résolutions prises en date du 23 janvier 2012 (les "Résolutions"), le Gérant Commandité a décidé d'approuver l'émission de sept millions (7.000.000) de nouvelles actions avec une valeur nominale d'un centime d'US Dollars (USD 0,01) chacune (les "Nouvelles Actions"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 5.3 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de soixante-dix mille US Dollars (USD 70.000,-) afin de l'élever de son montant actuel de quarante mille et un US Dollars (USD 41.001,-) à cent dix mille et un US Dollars (USD 110.001,-), avec une prime d'émission d'un montant total de huit cent cinquante-quatre millions neuf cent trente mille US Dollars (USD 854.930.000,-). Les Nouvelles Actions sont divisées en deux millions cinq cent quarante-cinq mille deux cents (2.545.200) Actions Ordinaires, six cent trente-six mille quatre cents (636.400) actions A1, six cent trente-six mille quatre cents (636.400) actions A2, six cent trente-six mille quatre cents (636.400) actions A3, six cent trente-six mille quatre cents (636.400) actions A4, six cent trente-six mille quatre cents (636.400) actions A5, six cent trente-six mille quatre cents (636.400) actions A6, six cent trente-six mille quatre cents (636.400) actions A7, chacune d'une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01).

4) Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées le 27 janvier 2012 par Emerlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.191, Emerlux 2 S.à r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.190, AlInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, AlInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, TCV VII, L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 528 Ramona Street, Palo Alto, CA 94301, TCV VII (A), L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 528 Ramona Street, Palo Alto, CA 94301, TCV Member Fund, L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 528 Ramona Street, Palo Alto, CA 94301, Hermes GPE PEC 2011-2013 L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Royaume-Uni, Jasmine Venture PTE Ltd., une limited partnership, ayant son siège social à 168 Robinson Road #37-01, Capital Tower, Singapore 068912, TCW Crescent Mezzanine Partners V, L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 1251 Avenue of the Americas, Suite 4700, New York, NY 10020, TCW Crescent Mezzanine Partners VB, L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 1251 Avenue of the Americas, Suite 4700, New York, NY 10020, TCW Crescent Mezzanine Partners VC, L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 1251 Avenue of the Americas, Suite 4700, New York, NY 10020, TCW Capital Trust, ayant son siège social à 1251 Avenue of the Americas, Suite 4700, New York, NY 10020, MAC Equity Holdings I, L.L.C., une limited liability company, ayant son siège social à 1251 Avenue of the Americas, Suite 4700, New York, NY 10020, AlInvest Partners Mezzanine 2009 C.V., une commanditaire vennootschap de droit néerlandais, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas, Partners Group Barrier Rief, L.P., une limited partnership, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, Îles Anglo-Normandes, Partners Group MRP, L.P., une limited partnership, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, Îles Anglo-Normandes, Partners Group Access 358, L.P., une limited partnership, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, Îles Anglo-Normandes, KKR Mezzanine Partners I L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, KKR Mezzanine Partners I Side-by-Side L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104 and Corporate Capital Trust, Inc., une limited partnership, ayant son siège social à 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, tel qu'indiqué dans les Résolutions.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ainsi que la prime d'émission d'un montant total de huit cent cinquante-quatre millions neuf cent trente mille US Dollars (USD 854.930.000,-) ont été intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que la somme totale de huit cent cinquante-cinq millions de US Dollars (USD 855.000.000,-) a

été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

5) Suite à l'augmentation du capital social avec effet au 27 janvier 2012, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à cent dix mille et un US Dollars (USD 110.001,-).

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent dix mille et un US Dollars (USD 110.001,-) représenté par:

- cent (100) actions de commandité ("Actions de Commandité"),
- quatre millions (4.000.000) d'actions ordinaires ("Actions Ordinaires"),
- un million (1.000.000) d'actions A1 rachetables,
- un million (1.000.000) d'actions A2 rachetables,
- un million (1.000.000) d'actions A3 rachetables,
- un million (1.000.000) d'actions A4 rachetables,
- un million (1.000.000) d'actions A5 rachetables,
- un million (1.000.000) d'actions A6 rachetables,
- un million (1.000.000) d'actions A7 rachetables,

toutes les actions de catégorie A1 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales", ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune, toutes les actions susmentionnées sont entièrement libérées (ci-après désignées les "Actions")

6) De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.3 des Statuts a été réduit à huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent trente mille US Dollars (USD 899.930.000,-) de sorte que le premier paragraphe de l'article 5.3 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.3.** Le capital social de la Société non-émis mais autorisé est fixé à huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent trente mille US Dollars (USD 899.930.000,-) représenté par quatre-vingt-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-treize millions (89.993.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à sept mille euros (7.000,-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2012. LAC/2012/7072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 21 février 2012.

Référence de publication: 2012024408/305.

(120031645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Capital Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.137.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société en date du 19 octobre 2011:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Monsieur Jean-François CAEYMAEX et Monsieur Michel-Yves BOLLLORE jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année se clôturant au 31 mai 2012.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société CLYBOUW et ASSOCIES comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant au 31 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Caeymaex
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012027991/17.

(120037005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Cash On Time S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.760.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 30 janvier 2012

Il résulte des résolutions prises par les Associés en date du 30 janvier 2012 que les mandats des Gérants de catégorie B venant à échéance, il est décidé de procéder à leur renouvellement, avec effet immédiat, comme suit:

- M. Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable, résidant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, Gérant de catégorie B,

- M. Alain TIRCHER, expert-comptable, résidant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, Gérant de catégorie B.

Ces mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Associés devant se prononcer sur l'approbation des comptes clôturés au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CASH ON TIME S.à r.l.
Jean-Michel Hamelle / Michel Vincent
Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2012027992/21.

(120036456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Château de Beggen Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 4.652.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre der Chateau de Beggen Participations S.A. vom 2. März 2012

Die Versammlung hat unter anderem einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung nimmt die Rücktrittserklärung des Verwaltungsratsmitglieds Herr Kim David VOGELANG mit Wirkung zum 29.2.2012 zur Kenntnis und akzeptiert diese.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung ernennt mit Wirkung zum 1.3.2012 und bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird,

Frau Agnes GREBER, Diplom-Betriebswirtin (FH), geboren am 10.2.1962 in Saarbrücken, Deutschland, geschäftsanässig in D-55116 Mainz, Am Brand 41,

zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2012.

Für die Gesellschaft
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012027996/24.

(120036430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Capinvest International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 10.018.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue exceptionnellement autour du 16 décembre 2011

1. La fonction des Administrateurs est confirmée comme suit:

- Monsieur Edward BAROUDI est Administrateur et Administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée Générale Statutaire de l'an 2013;
- Monsieur Edmond BAROUDI est Administrateur jusqu'à l'assemblée Générale Statutaire de l'an 2013;
- Monsieur Ahed BAROUDI est Administrateur jusqu'à l'assemblée Générale Statutaire de l'an 2013;
- Monsieur Roudi BAROUDI est Administrateur et Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée Générale Statutaire de l'an 2013;

De même que:

«Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux Administrateurs.»

2. Pouvoir est donné à tout employé de SGG S.A. afin de procéder aux dépôts rectificatifs nécessaires.

CAPINVEST INTERNATIONAL S.A., SPF

Edmond BAROUDI / Edward BAROUDI

Administrateur / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012028008/25.

(120036737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Galcap Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 167.022.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Monsieur Alexis GURDJIAN, Investment Advisor, né le 10 janvier 1977 à Paris, demeurant 103A Cadogan Gardens, UK-SW3 2RF LONDRES

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, employée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 18 janvier 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme, Durée et Dénomination sociale.

1.1 Il est formé entre les Actionnaires une société anonyme (S.A.) sous la dénomination de Galcap Holding S.A. (la «Société»).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

1.3 La Société est régie par les lois en vigueur et notamment la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'investissement et le désinvestissement des fonds dont elle peut disposer en capital à risque par le biais de l'acquisition, de la détention et de la cession (i) de toutes actions, parts sociales et autres types de participations, obligations, titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créance ou de valeurs mobilières émises ou à émettre par toute entité quelle qu'en soit la forme et (ii) de tout bien mobilier, corporel ou incorporel, ou immobilier ou parts sociales dans une entité à prépondérance immobilière ou non, en conformité avec la politique d'investissement arrêtée par le Conseil d'Administration. La Société

a également pour objet la prestation de services et en particulier la prestation de services de gestion dans le cadre de son activité d'investissement et de désinvestissement des fonds dont elle peut disposer.

2.2 Pour les besoins de son objet social, la Société pourra emprunter des fonds sous quelque forme que ce soit et accorder toute assistance financière directe ou indirecte y compris en consentant toute garantie à tout tiers.

2.3 La Société pourra en outre prendre toutes les mesures et effectuer toutes les transactions réputées utiles à l'exécution et à l'exploitation de son objet dans la pleine mesure autorisée par la loi et les Statuts.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré dans la même commune par décision du Conseil d'Administration. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social souscrit est fixé à cinq millions trois cent mille euros (EUR5.300.000) représenté par deux millions trente neuf mille neuf cents (2.039.900) Actions de Catégorie A1 et cent (100) Actions de Catégorie B1 représentatives de l'Investissement 1, un million neuf cent cinquante neuf mille neuf cents (1.959.900) Actions de Catégorie A2 et cent (100) Actions de Catégorie B2 représentatives de l'Investissement 2, et un million deux cent quatre vingt dix neuf mille neuf cents (1.299.900) Actions de Catégorie A3 et cent (100) Actions de Catégorie B3 représentatives de l'Investissement 3, d'une valeur nominale de un euro (EUR1) chacune.

4.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de cinq millions d'euros (EUR5.000.000) pour le porter de cinq millions trois cent mille euros (EUR5.300.000) à dix millions trois cents mille euros (EUR10.300.000), le cas échéant par l'émission d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B selon les dispositions qu'il déterminera en conformité avec les stipulations des présents Statuts et du Pacte, y compris par l'incorporation de réserves. Le Conseil d'Administration est dans cette limite de cinq millions d'euros (EUR5.000.000) autorisé à émettre des Actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de ou des émissions, à déterminer les conditions de souscription et de libération et à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des Actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les Statuts en concordance avec les modifications dérivant des augmentations de capital réalisées et dûment constatées, le tout conformément à la Loi de 1915. Le Conseil d'Administration peut notamment, à tout moment, dans le cadre du capital autorisé, créer des Catégories d'Actions A(x) et B(x) correspondant à tout nouvel Investissement (x) réalisé par la Société conformément à la politique d'investissement de la Société et aux stipulations du Pacte. L'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq (5) ans par l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

4.3 Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé en application de l'Article 4.2 ci-dessus.

4.4 De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé et conformément aux stipulations du Pacte. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera, le cas échéant, tenu au siège social de la Société.

4.5 L'augmentation de capital social de la Société sera constatée dans un acte notarié établi endéans un délai d'un (1) mois à compter de la date d'émission des Actions ou de la date à laquelle la valeur nominale des Actions émises a été augmentée, selon une résolution du Conseil d'Administration décidant cette augmentation, sur présentation des documents attestant les souscriptions et paiements à la Société, le cas échéant.

4.6 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être (i) augmentés par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts et sous réserve du respect des stipulations du Pacte et (ii) réduits (a) conformément à l'Article 4.7 ci-dessous et (b) en dehors des cas visés à l'Article 4.7 ci-dessous par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, la réduction de capital devant le cas échéant être approuvée à l'unanimité des Actionnaires titulaires d'Actions de la ou des Catégories d'Actions concernées.

4.7 La Société devra dans les meilleurs délais à compter de la réalisation d'un Evènement de Liquidité et au plus tard dans les six (6) semaines de la réalisation de tout Evènement de Liquidité, sauf accord contraire unanime des Actionnaires, procéder au rachat et à la liquidation des Actions de Catégorie B et des Actions de Catégorie A concernées par l'Evènement de Liquidité dans les conditions prévues par le Pacte et en conformité avec la Loi de 1915.

4.8 La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'apports en valeurs mobilières ou autres actifs pour autant, d'une part, que ces valeurs ou actifs soient conformes à l'objet social de la Société et à la politique d'investissement de la Société et, d'autre part, que cet apport soit fait en conformité avec les lois applicables au Luxembourg, en particulier avec l'obligation d'obtenir, le cas échéant, un rapport d'un reviseur d'entreprises agréé qui sera disponible pour inspection.

Art. 5. Actions.

5.1 Les Actions sont et resteront nominatives.

5.2 L'inscription du nom de l'Actionnaire au registre des Actions nominatives (le "Registre des Actions") atteste de son droit de propriété sur ces Actions. Les certificats d'Actions seront émis à la discrétion du Conseil d'Administration.

5.3 Le Registre des Actions devra être conservé au siège social de la Société. Il devra comporter le nom de chaque titulaire d'Action, son domicile, siège social ou domicile élu, le nombre et la Catégorie des Actions détenues par cet Actionnaire.

5.4 Les transferts d'Actions devront être enregistrés dans le Registre des Actions dès remise à la Société du formulaire de transfert fourni à cet effet par le Conseil d'Administration ainsi que d'autres instruments de transfert que celui-ci pourra exiger et des certificats, s'il en a été émis.

5.5 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. Si la propriété d'une Action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette Action devront désigner un mandataire unique pour représenter cette Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

5.6 Chaque Action donne droit à une voix à chaque assemblée générale des Actionnaires de la Société ainsi que, le cas échéant, à chaque assemblée générale des Actionnaires de chaque Catégorie d'Actions.

5.7 Tout nouvel Actionnaire peut souscrire des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B relevant d'un ou de plusieurs Investissements, à la (aux) date(s) ou période(s) déterminée(s) par la Société, conformément aux dispositions des Statuts et sous réserve du respect des stipulations du Pacte.

5.8 Les modes de paiement des souscriptions d'Actions sont déterminés par le Conseil d'Administration ou par l'assemblée générale des Actionnaires, selon le cas.

5.9 Le Conseil d'Administration ou l'assemblée générale des Actionnaires, selon le cas, pourra décider que les Actions devront soit être entièrement libérées ou être libérées à concurrence du montant qu'il/elle aura déterminé pour autant que ce montant ne puisse être inférieur à cinq pourcents (5%) du capital souscrit par chaque Actionnaire.

5.10 Les Actionnaires ne sont autorisés à convertir les Actions d'une Catégorie d'Actions dans une autre Catégorie d'Actions que pour autant que cette conversion soit expressément autorisée par le Conseil d'Administration et les Actionnaires des Catégories d'Actions concernées statuant à la majorité requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Transfert d'Actions. Sous réserve des stipulations du Pacte, le transfert des Actions entre Actionnaires et à tout tiers, est libre.

Art. 7. Conseil d'Administration.

7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non.

7.2 Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

7.3 Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale des Actionnaires procédera à l'élection définitive d'un administrateur lors de sa prochaine réunion.

7.4 Le Conseil d'Administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des Actionnaires.

7.5 Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

7.6 Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à la réunion une autre personne pour assumer la présidence de ces réunions.

7.7 Un avis de convocation à toute réunion du Conseil d'Administration doit être adressé par écrit à tous les administrateurs par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf (i) s'il y a urgence, auquel cas la convocation pourra se faire sans délai et sans formalités ou (ii) à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

7.8 Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut représenter plus d'un administrateur. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil

d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

7.9 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires ou toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

7.10 Une réunion du Conseil d'Administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

7.11 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.

7.12 Sauf dispositions contraires des Statuts ou du Pacte, les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

7.13 Le Conseil d'Administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'administration dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

7.14 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, le président désigné temporairement ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, le président désigné temporairement ou par deux administrateurs.

7.15 Le Conseil d'Administration jouit sous réserve des stipulations du Pacte des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

7.16 Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

7.17 La gestion journalière de la Société peut être déléguée (i) au président du Conseil d'Administration ainsi qu'à (ii) toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) par le Conseil d'Administration, qui n'est (sont) pas tenu(es) d'être administrateur ou Actionnaire. Les délégués à la gestion journalière peuvent chacun agir seul ou conjointement. Le Conseil d'Administration peut révoquer, y compris pour le président du Conseil d'Administration, cette délégation à tout moment.

7.18 Une décision expresse du Conseil d'Administration sera requise pour les actes et transactions en rapport avec la gestion journalière décrits ci-après:

- toute transaction et/ou conclusion de contrat ayant une valeur supérieure à dix mille euros (EUR10.000);
- la souscription d'emprunt, de ligne de crédit ou de financement, octroi de garantie ou de sûretés exposant la Société;
- l'engagement de toute procédure au nom de la Société devant un tribunal;
- l'acquisition ou la cession par quelque moyen que ce soit d'un intérêt, quel qu'il soit, dans toute entreprise par la Société; et
- l'acquisition ou la cession de tout actif pour un montant supérieur à dix mille euros (EUR10.000).

7.19 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notarié ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataires de la Société.

7.20 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, (ii) la signature individuelle du ou des délégué(s) à la gestion journalière dans les conditions prévues à l'Article 7.17 et (iii) par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration et dans la limite de cette délégation.

Art. 8. Détermination des objectifs et de la politique d'investissement. Le Conseil d'Administration détermine les objectifs et la politique d'investissement de la Société, ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société, conformément aux lois et aux règlements en vigueur ainsi qu'aux présents Statuts et au Pacte.

Art. 9. Assemblée générale des Actionnaires.

9.1 L'assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société ou, selon le cas, de la Catégorie d'Actions concernée.

9.2 L'assemblée générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 2ème mardi du mois de mai à 16 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

9.3 Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, le lieu et l'heure de l'assemblée, les conditions d'admission à celle-ci et les conditions de quorum et de majorité applicables prévues par la Loi de 1915 ou par les Statuts, envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à son adresse portée au Registre des Actions.

9.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont été clairement convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans avis de convocation.

9.5 Toutes les assemblées générales des Actionnaires ou, selon le cas, d'une Catégorie d'Actions, sont présidées par le président du Conseil d'Administration et, en cas d'absence de sa part, par un administrateur ou une autre personne nommée à cet effet par les Actionnaires. Le président d'une telle assemblée générale désigne un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

9.6 Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées d'Actionnaires en désignant par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen écrit, une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire et qui peut être un membre du Conseil d'Administration, comme son mandataire.

9.7 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi de 1915, les Statuts ou le Pacte, les décisions d'une assemblée des Actionnaires ou, selon le cas, d'une Catégorie d'Actions, dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 10. Affectation des bénéfices.

10.1 Les profits bruts de la Société tel que résultant des comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements impôts et charges constituent les bénéfices net.

10.2 Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que le montant de cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du montant du capital social de la Société.

10.3 Les bénéfices nets, après affectation le cas échéant d'une partie de ces bénéfices nets à la réserve légale conformément à l'Article 10.2, seront sur décisions des Actionnaires statuant à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés distribués et répartis entre les Actionnaires conformément aux stipulations du Pacte.

10.4 Nonobstant les stipulations de l'Article 10.3, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes de la Société montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution d'un dividende intérimaire étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve conformément aux Statuts et (ii) les dividendes intérimaires devront être distribués et répartis entre les Actionnaires conformément aux stipulations du Pacte.

Art. 11. Liquidation de la Société ou de l'une des Catégorie d'Actions.

11.1 Sous réserve des stipulations de l'Article 4.7, toute liquidation totale ou partielle d'une Catégorie d'Action ou de la Société est décidée par la ou les assemblées spéciales des Actionnaires de la Catégorie ou des Catégories concernée (s) aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, et les produits de la liquidation concernée sont répartis entre les Actionnaires conformément aux stipulations du Pacte.

11.2 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation de ses actifs par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération, étant entendu que ces derniers devront en tout état de cause faire application des stipulations du Pacte dans la répartition du boni de liquidation entre les Actionnaires.

Art. 12. Modification des Statuts.

12.1 Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi de 1915.

12.2 Toute modification des Statuts entraînant une modification des droits des Actionnaires d'une Catégorie d'Actions particulière doit être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société et par l'assemblée des Actionnaires de cette Catégorie d'Actions particulière statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi de 1915.

Art. 13. Surveillance de la Société. Une firme de réviseurs d'entreprises indépendante nommée par l'assemblée générale des Actionnaires agira à tout moment comme Réviseur d'Entreprises de la Société.

Art. 14. Exercice social - Bilan. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Définitions. Les termes en majuscule dans les présents Statuts auront le sens qui leur est donné ci-après:

"Action" Signifie toute action de la Société quelle que soit la Catégorie d'Actions à laquelle elle appartient.

“Actions de Catégorie A”	signifie une Action de Catégorie A, étant convenu que (i) les Actions de Catégorie A sont déclinées en Actions A1, A2, A3... en fonction de l'Investissement auquel elles correspondent et (ii) bénéficient des droits prévus par les Statuts et par le Pacte.
“Actions de Catégorie B”	Signifie une Action de Catégorie B, étant convenu que (i) les Actions de Catégorie B sont déclinées en Actions B1, B2, B3... en fonction de l'Investissement auquel elles correspondent et (ii) bénéficient des droits prévus par les Statuts et par le Pacte.
“Actionnaire”	signifie tout actionnaire de la Société, en ce compris les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie B.
“Actionnaire de Catégorie A”	signifie toute personne détenant une ou plusieurs Actions de Catégorie A.
“Actionnaire de Catégorie B”	signifie toute personne détenant une ou plusieurs Actions de Catégorie B.
“Article”	signifie un article des présents Statuts.
“Catégorie d'Actions”	signifie toute catégorie d'Actions émises par la Société. Il y a pour chaque Investissement, deux Catégories d'Actions émises: les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B.
“Cession Totale”	signifie le transfert à un tiers à la Société de l'intégralité des titres, quelle qu'en soit la nature, émis par un Investissement donné ou représentant ou donnant ou pouvant donner accès à un Investissement donné.
“Conseil d'Administration”	signifie le conseil d'administration de la Société.
“Événements de Liquidité”	signifie (i) toute opération emportant directement ou indirectement la Cession Totale d'un Investissement à un tiers à la Société, (ii) le remboursement (ou la cession) portant de l'intégralité des instruments financiers de dette de toute nature constituant un Investissement, ou (iii) l'introduction de l'Investissement sur un marché régulé ou réglementé.
“Investissement”	désigne pour une Catégorie d'Action A donnée et pour une Catégorie d'Actions B donnée, l'entité ou le groupe d'entité ou l'actif ou le groupe d'actifs constituant l'investissement principal relatif à cette ces Catégories d'Actions et décrit dans la résolution du Conseil d'Administration relative à la décision du Conseil d'Administration d'effectuer l'Investissement concerné.
“Loi de 1915”	a le sens qui lui est donné à l'Article 1.3.
“Pacte”	signifie tout pacte d'actionnaires conclu par les Actionnaires et par la Société, tel qu'amendé le cas échéant.
“Registre des Actions”	a le sens qui est donné à ce terme à l'Article 5.2.
“Réviseur d'Entreprises”	signifie l'entité responsable des fonctions mentionnées à l'Article 13.
“Société”	a le sens qui lui est donné à l'Article 1.1.
“Statuts”	a le sens qui lui est donné à l'Article 1.3.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq millions trois cent mille (5.300.00) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinq millions trois cent mille euros (EUR 5.300.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.600,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Alexis GURDJIAN, Investment Advisor, né le 10 janvier 1977 à Paris, demeurant 103A Cadogan Gardens, UK-SW3 2RF LONDRES

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé, né le 10 août 1977, à Carpentras (F), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Christian FRANCOIS, employé, né le 01 avril 1975, à Rocourt (B), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schieres – H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 février 2012. Relation: LAC/2012/5757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le vingt-trois février de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012024413/333.

(120031718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Chamly International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.755.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1^{er} mars 2012.

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Luca Checchinato de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter sa démission avec effet immédiat.

En conséquence, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012028018/17.

(120036610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Finelettra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 75.587.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 611 du 28 août 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société FINELETTRA INTERNATIONAL S.A., tenue au siège social le 4 avril 2011 que les mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

- aux postes d'administrateurs:

* Madame Mara DE BIASI, née le 09 février 1973 à CH - DELEMONT et demeurant professionnellement à CH - 6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4;

* Madame Silvia LAVIO-SCHNEIDER, née le 7 septembre 1950 à CH-LUGANO (TI) et demeurant professionnellement à CH - 6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4;

* Monsieur Nello LAVIO, né le 8 mars 1951 à CH - MENDRISIO (TI) et demeurant professionnellement à CH - 6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4.

* Monsieur Nello LAVIO, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, conserve sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

- au poste d'administrateur-délégué:

Monsieur Nello LAVIO, né le 8 mars 1951 à CH-MENDRISIO (TI) et demeurant professionnellement à CH - 6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4.

- au poste de commissaire aux comptes:

JPCA LIMITED S.A. (auparavant JP AUDIT LIMITED), avec siège social à GB-SE16 2XB LONDRES, 17, City Business Centre, Lower Road, immatriculée sous le n° 3350966 auprès du Companies House en Grande-Bretagne.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Pour la société FINELETTRA INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012028064/31.

(120036803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Finimmo Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.691.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 février 2012

1. Transfert du siège social au 18, Rue Robert Stumper, L – 2557 Luxembourg
2. La démission de Monsieur Michel dit 'Miguel' Reynders en tant qu'administrateur de la société est acceptée.
3. Est nommé administrateur de la société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

- Mademoiselle Séverine Desnos, 18, Rue Robert Stumper, L – 2557 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012028065/15.

(120036448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

**Insight VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Jagex Holdings Limited).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.193.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Jagex Holdings Limited", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 159.193, incorporated under the denomination of Eleven Ash S.à r.l. by a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 26th day of January 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1077 of May 21, 2011 whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 1st day of April 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1473 of July 5, 2011.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman requested the notary to act:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Insight VII S.à r.l."
 2.- Amendment of article 2 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.
 3.- Decrease of the nominal value of the shares by EUR 0.90 (ninety euro cent) in order to bring it from its current amount of EUR 1 (one euro) to EUR 0.10 (ten euro cent), by way of conversion of 1 (one) "old" share into 10 (ten) "new" shares.

4.- Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

5.- To approve the transfer of 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares of the Company, being the whole capital of the Company, on or about February 15, 2012 by the sole shareholder as follows:

FUND	Percentage of Shares	Number of Shares
Insight Venture Partners VII, L.P.	65.5%	81,875
Insight Venture Partners (Cayman) VII, L.P.	28.84%	36,050
Insight Venture Partners (Delaware) VII, L.P.	4.14%	5,175
Insight Venture Partners VII (Co-Investors), L.P.	1.52%	1,900
Total	100%	125,000

6.- Notification in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.- Full restatement of the articles of association without change of its essential characteristics and to reflect the resolutions to be taken about eventual particular clauses.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the registered name of the Company, from "Jagex Holdings Limited" into "Insight VII S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Art. 2 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Insight VII S.à r.l."

Third resolution

It is decided to decrease the nominal value of the shares by the amount of EUR 0.90 (ninety euro cent) so as to reduce it from its present amount of EUR 1 (one euro) to EUR 0.10 (ten euro cent) by way of conversion of 1 (one) "old" share into 10 (ten) "new" shares having a par value of EUR 0.10 (ten euro cent) each.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend articles 8 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro), represented by 125,000 (one hundred twenty five thousand) shares of EUR 0.10 (ten euro cent) each."

Fifth resolution

It is resolved, in accordance with article 189 of the law of August 10, 1915 as modified, to approve the transfer of 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares of the Company, with a nominal value of EUR 0.10 (ten cent euro), representing 100% of the share capital, by Insight Venture Partners VI, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Delaware and having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA, to each of (i) Insight Venture Partners VII, L.P., registered under number MC-45252, a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, (ii) Insight Venture Partners (Cayman) VII, L.P., registered under number MC45248, a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO

Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, (iii) Insight Venture Partners (Delaware) VII, L.P. registered under number 4953644, a limited partnership organized and existing under the laws of Delaware and having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, and (iv) Insight Venture Partners VII (Co-investors), L.P., registered under number MC-45247, a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, as follows:

FUND	Percentage of Shares	Number of Shares
Insight Venture Partners VII, L.P.	65.5%	81,875
Insight Venture Partners (Cayman) VII, L.P.	28.84%	36,050
Insight Venture Partners (Delaware) VII, L.P.	4.14%	5,175
Insight Venture Partners VII (Co-Investors), L.P.	1.52%	1900
Total	100%	125,000

It is decided that this resolution is effective as of the end of the present meeting.

Notification

According to article 1690 of the Luxembourg Companies Act as amended, "Jagex Holding Limited", by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg "Code Civil" as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the partners of "Insight VII S.à r.l." are Insight Venture Partners VII, L.P., Insight Venture Partners (Cayman) VII, L.P., Insight Venture Partners (Delaware) VII, L.P. and Insight Venture Partners VII (Co-Investors), L.P., the prenamed companies.

Such amendment in the partners of "Insight VII S.à r.l." will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

Sixth resolution

The meeting decides to proceed to a full restatement of the articles of association in order to reflect the here-above resolutions. The new version of the articles of association is annexed to this extraordinary general meeting.

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement all the necessary amendments in relation to the above resolutions.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze février.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Jagex Holdings Limited", ayant son siège social à 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 159.193, constituée sous la dénomination de Eleven Ash S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1077 du 21 mai 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à sanem, le 1^{er} avril 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1473 du 5 juillet 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Insight VII S.à r.l."
2. - Modification afférente de l'article 2 des statuts.
3. - Réduction de la valeur nominale des parts sociales à concurrence de EUR 0,90 (quatre vingt dix cents) pour l'amener de son montant actuel de EUR 1 (un euro) à EUR 0,10 (dix cents), par la conversion de 1 (une) "ancienne" part sociale en 10 (dix) "nouvelles" parts sociales.
- 4.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.
- 5.- Approbation du transfert de 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social, par l'associé unique en date ou aux alentours du 15 février 2012 comme indiqué ci-dessous:

FUND	Percentage of Shares	Number of Shares
Insight Venture Partners VII, L.P.	65.5%	81,875
Insight Venture Partners (Cayman) VII, L.P.	28.84%	36,050
Insight Venture Partners (Delaware) VII, L.P.	4.14%	5,175
Insight Venture Partners VII (Co-Investors), L.P.	1.52%	1900
Total	100%	125,000

- 6.- Notification en accord avec l'article 1690 du Code Civil.
- 7.- Refonte complète des statuts sans en modifier les caractéristiques essentielles et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Jagex Holdings Limited" en "Insight VII S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "Insight VII S.à r.l."

Troisième résolution

Il a été décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales à concurrence de EUR 0,90 (quatre vingt dix cents) pour l'amener de son montant actuel de EUR 1 (un euro) à EUR 0,10 (dix cents), par la conversion de 1 (une) "ancienne" part sociale en 10 (dix) "nouvelles" parts sociales.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), divisé en 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales de EUR 0,10 (dix cents) chacune."

Cinquième résolution

Il est décidé, en vertu de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, d'approuver le transfert de 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales de EUR 0,10 (dix cents) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société, prédésignée, par Insight Venture Partners VI, L.P., une société régie par le droit de Delaware et ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA, à (i) Insight Venture Partners VII, L.P., enregistrée sous le numéro MC-45252, une société régie par le droit de Cayman Islands et ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, (ii) Insight Venture Partners (Cayman) VII, L.P., enregistrée sous le numéro MC-45248, une société régie par le droit de Cayman Islands et ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, (iii) Insight Venture Partners (Delaware) VII, L.P., enregistrée sous le numéro 4953644, une société régie par le droit de Delaware et ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, et (iv) Insight Venture Partners VII (Co-investors), L.P., enregistrée sous le numéro MC-45247, une société régie par le droit de Cayman Islands et ayant son siège social à Maples

Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, à la valeur nominale prémentionnée, comme indiqué ci-dessous:

FUND	Percentage of Shares	Number of Shares
Insight Venture Partners VII, L.P.	65.5%	81,875
Insight Venture Partners (Cayman) VII, L.P.	28.84%	36,050
Insight Venture Partners (Delaware) VII, L.P.	4.14%	5,175
Insight Venture Partners VII (Co-Investors), L.P.	1.52%	1900
Total	100%	125,000

Il est décidé que cette résolution prend effet à la fin de la présente assemblée.

Notification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, "Jagex Holdings Limited", par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois tel que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que les associés de "Insight VII S.à r.l." sont les sociétés Insight Venture Partners VII, L.P., Insight Venture Partners (Cayman) VII, L.P., Insight Venture Partners (Delaware) VII, L.P. and Insight Venture Partners VII (Co-Investors), L.P., prédésignées.

Cette modification des associés de "Insight VII S.à r.l." sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant. La nouvelle version des statuts est annexée à cette assemblée générale extraordinaire.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux modifications qui s'imposent suite aux résolutions ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, C. Petit, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 février 2012. LAC/2012/8095. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012024451/220.

(120031722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

FP-EMV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.356.742,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.637.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg concernant l'adresse du gérant A suivant:

- Monsieur Deep SHAH, ayant son adresse professionnelle au 207 Sloane, 2^{ème} étage, Londres SW1X 9QX, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012028073/15.

(120036784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

FREP 2 (Centre Point) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 162.668.

—

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 2 mars 2012

1. L'associé unique prend acte de la démission de:

- Monsieur Philippe CHAN, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 31 octobre 2011,

- Monsieur Paul Baron BRAY, demeurant au 14, St Edmunds Court, St Edmunds Terrace, GB-NW8 7QL Londres, de ses fonctions de gérant de catégorie de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2012.

2. L'associé unique décide de nommer:

- en remplacement de Monsieur Philippe CHAN, Mademoiselle Emilie SCHMITZ, employée privée, née le 8 février 1982 à Metz (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130, en qualité de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} novembre 2011 et pour une durée indéterminée,

- en remplacement de Monsieur Paul BRAY, Mademoiselle Carol Ann STRATTON, employée privée, née le 19 août 1960 à Sidcup (Royaume-Uni), demeurant au 127, Maidstone Road, Sidcup DA14 5HX, en qualité de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 2 mars 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028075/22.

(120036717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

G.M.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 130.715.

—

Il résulte d'une lettre de démission du 5 décembre 2011 que François CONTESSI a démissionné avec effet immédiat de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué au sein de la société G.M.P.A. S.A., avec siège social au 13, avenue du bois, L-1251 Luxembourg et inscrite au registre du commerce des sociétés de Luxembourg sous le N°B 130.715.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/12/2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012028076/15.

(120036485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Grace Lodge Care Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.349.

—

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- Géraldine SCHMIT, gérante de la société émarginée, à désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat

- Robert BRIMEYER, gérant de la société émarginée, à désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat

Luxembourg, le 5 Janvier 2012.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2012028077/16.

(120036761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

JK Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.024.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze février,

Par-devant Maître Gérard LECUIT notaire de résidence à Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg momentanément empêché, lequel aura la garde des présentes minutes,

A comparu:

Monsieur Jean-Jacques KOCH, né le 25.12.1965 à Sarreinsming (France), demeurant au 17, rue des Muguets, F-57200, Sarreguemines (ci-après dénommé «Jean-Jacques KOCH») ici représenté par Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 janvier 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination JK Investments (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'animation, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces filiales et participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission des parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés ou titres de sociétés immobilières et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que

toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à deux millions cinq cent dix mille huit cent euros (EUR 2.510.800,-), représenté par vingt-cinq mille cent huit (25.108) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés ainsi qu'à leurs conjoints et descendants et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale à la majorité d'au moins les trois quarts du capital social détenu par les associés disposant du droit de vote. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, sous la signature de la gérance conformément à l'article 10.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises

valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société ne pourra être engagé que par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la seule signature d'un Gérant de catégorie A pour l'exercice du droit de vote au sein des filiales de la Société.

10.3 La Société sera aussi engagée par toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués sous la signature de la gérance conformément aux paragraphes 10.1 et 10.2 ci dessus.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables,

mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfiques effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Associé, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les vingt-cinq mille cent huit (25.108) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales sont libérées par l'Associé à hauteur de cent pour cent (100%) par l'apport de:

- neuf cent quatre-vingt dix-neuf (999) parts sociales en pleine propriété de la société française LA FAVORITE, une société civile immobilière ayant son siège social au 17, rue des Muguets, 57200 Sarreguemines, France et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Sarreguemines sous le numéro B 494 135 734;

- neuf cent quatre-vingt dix-neuf (999) parts sociales en pleine propriété de la société française JK TECHNIC, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17A, rue des Muguets, 57200 Sarreguemines, France et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Sarreguemines sous le numéro B 403 578 586;

Les deux apports sont évalués à un montant total de deux millions cinq cent dix mille huit cent euros (EUR 2.510.800,-).

Monsieur Jean-Jacques KOCH, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire en son nom à vingt-cinq mille cent huit (25.108) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) de la Société et libérer intégralement ces parts sociales par deux apports en nature portant sur neuf cent quatre-vingt dix-neuf (999) parts sociales en pleine propriété de la société française LA FAVORITE, et neuf cent quatre-vingt dix-neuf (999) parts sociales en pleine propriété de la société française JK TECHNIC, prénommées.

L'apport des parts sociales de LA FAVORITE est évalué à dix neuf mille huit cent euros (EUR 19.800,-) et l'apport des parts sociales de JK TECHNIC est évalué deux millions quatre cent quatre-vingt onze euros (EUR 2.491.000,-)

Les deux apports donneront droit à vingt cinq mille cent huit (25.108) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune de la Société au profit de Monsieur Jean-Jacques KOCH.

Le montant total des apports réalisé par Monsieur Jean-Jacques KOCH est évalué à deux millions cinq cent dix mille huit cent euros (EUR 2.510.800,-) (ci-après dénommé les «Apports»).

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par les statuts de sociétés LA FAVORITE et JK TECHNIC, les comptes annuels clôturés au 31.12.2010 ainsi que des situations comptables récentes des sociétés apportées.

Réalisation effective de l'apport

L'apporteur, représenté comme dit ci avant, déclare que:

- il est le seul propriétaire des parts sociales apportées et possèdent le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- le transfert des parts sociales est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui et la convention d'apport a été déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout vis-à-vis de toutes tierces parties.

Le souscripteur agissant par le biais de son Mandataire, déclare (i) que les Apports ont été fait sur la base de la déclaration d'apports en date du 10 janvier 2012 dans laquelle Monsieur Jean-Jacques KOCH a conclu d'apporter neuf

cent quatre-vingt dix-neuf (999) parts sociales en pleine propriété de la société française LA FAVORITE et neuf cent quatre-vingt dix-neuf (999) parts sociales en pleine propriété de la société française JK TECHNIC, (ii) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Apports à la Société et (iii) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Apports à la Société.

Rapport du réviseur d'entreprise

Les Apports en nature ont fait l'objet d'un rapport par le cabinet de révision agréée Everard & Klein ayant son siège social à Itzig, en date du 13 janvier 2012 qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 25.08 parts sociales nouvelles de EUR 100,- à émettre en contrepartie de l'apport.»

Ce rapport, signé ne varietur par le comparant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Jacques Koch, gérant de sociétés, né le 25 décembre 1965 à Sarreinsming (France) ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Muguets, F-57200 Sarreguemines, en tant que gérant de catégorie A;
- Monsieur Christian François, employé privé, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, à L2086 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;
- Monsieur Pierre-Siffrein Guillet, employé privé, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, à L-2086 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Paiement du droit fixe des apports

Les Apports seront soumis à un droit fixe de soixante-quinze euros (EUR 75,00) en vertu de la Loi luxembourgeoise du 19 décembre 2008 portant révision du régime applicable à certains actes de société en matière de droits d'enregistrement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P-S. GUILLET, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg A.C le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7303. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012024453/259.

(120031818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Gracewell Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.877.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- Géraldine SCHMIT, gérante de la société émarginée, à désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat
- Robert BRIMEYER, gérant de la société émarginée, à désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat

Luxembourg, le 1^{er} Février 2012.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2012028080/16.

(120036741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Garage Paul Lentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 95.779.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2012

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Président décide à l'unanimité de révoquer la Fiduciaire PKF Weber et Bontemps en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et de nommer la société PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B.65477 en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012028084/16.

(120036403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Gattaca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 110.574.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 janvier 2012

Est nommé administrateur-délégué, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Sébastien JACQ, consultant informatique, demeurant au 2, rue Jean-Pierre-David Heldenstein, L - 1723 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes de la Société Anonyme BDO Audit n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012028086/18.

(120036692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Kapella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 134.102.

—
L'an deux mil douze, le treize février.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «KAPELLA S.A.», avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 22 le 5 janvier 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134102.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président choisit comme secrétaire Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Robert WEIRIG, comptable, demeurant professionnellement à Niedeanven.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social vers L-6947 Niederanven, 7, Zone industrielle Bombicht, et par conséquence modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht et modifie en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi à Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.40 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: PIERRU, LAUER, WEIRIG, Paul DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7280. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012024454/55.

(120031461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société du 27 février 2012

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société du 27 février 2012 que M. Eric Van Bael, né le 13 mai 1964 à Berchem, Belgique, demeurant à Boterbloemlaan 20, 2980 Zoersel, Belgique, a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société en remplacement de M. Alain Sohet à compter du 29 février 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pour Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2012028100/16.

(120036870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Highlands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.116.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 1^{er} mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- Highlands S.A. ayant eu son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Me Michel Nickels

Le liquidateur

Référence de publication: 2012028107/16.

(120036479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Livaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 121.140.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), was held an Extraordinary General Meeting (the "General Meeting") of the shareholders of "LIVACO S.A.", a société anonyme, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, number 121.140, incorporated by a deed of the undersigned notary on November 6, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2357 on 18 December 2006 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 10, 2008 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1192 of May, 16, 2008.

The General Meeting is presided by Mr. Damien MATTUCCI, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

The Chairman appoints as secretary of the General Meeting Mr. Quentin BRASSEUR, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

The General Meeting elects as scrutineer Mrs. Marie-Line SCHUL, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

a) Transfer of the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen with immediate effect and amendment, with same effect, of the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company;

b) Any other business.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts the following resolution:

Sole resolution

The General Meeting resolved to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, with immediate effect.

As a consequence, with same effect, the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company is amended and shall forthwith read as follows:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. "

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof, the present deed was drawn up in Strassen, in the new registered office of the Company on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l'"Assemblée Générale") de "LIVACO S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, Section B sous le numéro 121.140, constituée suivant acte notarié en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations numéro 2357 du 18 décembre 2006 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1192 du 16 mai 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, employé privé avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Quentin BRASSEUR, employé privé avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, employée privée avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen..

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

a) Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, avec effet immédiat et modification, avec même effet, du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;

b) Divers.

II) Les actionnaires présents et représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés ainsi que les membres du bureau, celle-ci restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, avec effet immédiat.

En conséquence, avec même effet, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MATTUCCI, BRASSEUR, SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18102. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012024479/106.

(120031444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Jamm Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.422.

—
EXTRAIT

En date du 16 janvier 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bartosz Szlapka, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 31 octobre 2011.
- M. Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 31 octobre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Référence de publication: 2012028147/15.

(120036441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Jardemer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 76, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 98.080.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 janvier 2012

Monsieur Fernand Dichter a été révoqué de son poste de commissaire aux comptes de la société.

La société Luxembourg Offshore Management Company S.A., en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22 206, a été élue au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015.

Référence de publication: 2012028148/13.

(120036572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Lumber Liquidators Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.675.

—
Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 5 mars 2012

Le siège social a été transféré de L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Lumber Liquidators Overseas Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012028166/14.

(120036461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Marroquin Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.004.

—
STATUTS

L'an deux mille douze,

Le dix février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Miguel MARROQUIN, indépendant, né le 8 novembre 1978 à Madrid (Espagne), demeurant à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil en stratégie et management dédié au secteur de l'énergie.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "MARROQUIN CONSULTING S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Miguel MARROQUIN, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille douze.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associé unique:

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Miguel MARROQUIN, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Marroquin, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012024504/95.

(120031418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

LuxCo 111 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.020.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.703.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenu le 2 mars 2012 que le siège social de la Société a été transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg vers le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2012028171/16.

(120036721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Lannage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.130.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 05 mars 2012, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur au conseil d'administration. Son mandat s'achèvera avec celui de ces collègues lors de l'assemblée générale annuelle de 2014. De ce fait le nombre d'administrateur a été augmenté de 5 à 6.

Luxembourg, le 05 MARS 2012.

Pour: LANNAGE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2012028173/17.

(120036796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

LBBW Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.848.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre der LBBW Immobilien Luxembourg S.A. vom 2. März 2012

Die Versammlung hat unter anderem einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung nimmt die Rücktrittserklärung des Verwaltungsratsmitglieds Herr Kim David VOGELANG mit Wirkung zum 29.2.2012 zur Kenntnis und akzeptiert diese.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung ernennt mit Wirkung zum 1.3.2012 und bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird,

Frau Agnes GREBER, Diplom-Betriebswirtin (FH), geboren am 10.2.1962 in Saarbrücken, Deutschland, geschäftsanässig in D-55116 Mainz, Am Brand 41,

zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2012.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012028175/24.

(120036431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Opera Gallery Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.488.

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OPERA GALLERY SERVICES S.A.", ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 144.488 constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Lecuit, de résidence à Mersch en date du 23 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 424 du 26 février 2009 dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, reçu en date du 16 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1267 du 17 juin 2010, et en dernier lieu suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1347 du 21 juin 2011, ci après la "Société".

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

qui a désigné Madame Corinne PETIT, employée privée, avec même adresse professionnelle, comme Secrétaire. L'assemblée a choisi pour Scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'assemblée.

Le Bureau ainsi constituée, Monsieur le Président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des actionnaires demeureront aussi annexées au présent acte.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que trois cent dix (310) actions représentant 100% du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée de sorte que le quorum est atteint, et que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour mentionnés ci-dessous:

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction de la valeur nominale des actions existantes de la Société dont la valeur nominale actuelle s'élève à cent euros (EUR 100,-) pour la ramener à une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de cinquante euros (EUR 50,-) par un apport en numéraire, afin de l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à un montant de trente et un mille cinquante euros (EUR 31.050,-) par la création et l'émission de cinq (5) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, souscription et libération.

3. Augmentation du capital social de la société d'un montant de trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 3.450,-) par un apport en nature, le tout au vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, pour l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille cinquante euros (EUR 31.050,-) divisé en trois mille cent cinq (3.105) actions d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, à un montant de trente quatre mille cinq cent euros (EUR 34.500,-) par la création et l'émission de trois cent quarante cinq (345) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre cent six mille cinq cent cinquante euros (EUR 406.550,-), souscription et libération;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

5. Transfert du siège social de la Société de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et modification subséquente de l'article 2 des Statuts de la Société;

6. Constatation du transfert de l'adresse professionnelle de Monsieur Robert BRIMEYER, administrateur de société, de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2011;

7. Constatation du transfert de l'adresse professionnelle de Monsieur Christophe DAVEZAC, administrateur de société, de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011;

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire la valeur nominale des actions existantes de la Société dont la valeur nominale actuelle s'élève à cent euros (EUR 100,-), pour ramener celle-ci à une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action, de sorte à ce que le capital social de la société, s'élevant à la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), est représenté par trois mille et cent actions (3.100) sous forme nominative de dix (10) euros chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cinquante euros (50 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.) à trente et un mille cinquante euros (EUR 31.050), par l'émission de cinq (5) actions nouvelles de dix (10) euros chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Intervient à cet instant même Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, déclarant agir au nom et pour compte de l'actionnaire OPERA GALLERY GROUP LIMITED, une société constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social à 24-25 New Bond Street, Mayfair Londres WIS2RR, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 4202567, déclarant souscrire aux cinq (5) actions nouvelles représentatives de l'augmentation du capital social décidée ci-avant et déclarant avoir intégralement libéré les actions ainsi nouvellement souscrites par un versement en espèces.

Le montant de l'apport en numéraire d'un montant total de EUR 50,- (cinquante euros) fait à la Société est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage, et le notaire instrumentant reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 3.450) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cinquante euros (EUR 31.050) à trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 34.500), par l'émission de trois cent quarante-cinq (345) actions nouvelles libérées par un apport en nature représentant 50% de la marque déposée US «Opera Gallery».

Souscription - Libération

Ensuite, est intervenu Monsieur Eric ALLOUCHE, Expert dans l'art, né le 7 mai 1956 à Ain Beida, Algérie, demeurant professionnellement à 3385 Bedford Ave, Brooklyn, New York, NY 11210 USA, représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, prémonstré, agissant en vertu d'une Déclaration de souscription (le «Souscripteur»).

Cette Déclaration restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux trois cent quarante-cinq (345) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en nature d'un montant total de quatre cent dix mille Euros (EUR 410.000,-) (l'«Apport») consistant en 50% de la marque déposée US «Opera Gallery», alloués comme suit:

- La somme de trois mille quatre cent cinquante Euros (EUR 3.450,-) sont attribués au capital social de la société.
- La somme de quatre cent six mille cinq cent cinquante Euros (EUR 406.550,-) sont attribués au compte prime d'émission.

Preuve de la propriété de l'Apport par le Souscripteur a été rapportée au notaire.

Le Souscripteur, agissant par le biais de son mandataire, a également déclaré qu'un rapport a été rédigé par le réviseur d'entreprises indépendant «FIDEWA Audit S.A.» ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, et signé par Monsieur Raphael LOSCHETTER, conformément aux stipulations de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante en langue anglaise:

“On the basis of the work carried out by us and described above, and the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of EUR 410,000 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 345 new shares of OPERA GALLERY SERVICES S.A. to be issued at a nominal price of EUR 10 each and allocation to a share premium account for EUR 406,550.

.....”

Ce rapport restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré ensemble avec la Société qu'il accomplira toutes formalités afférentes à la validité de la contribution de l'Apport à la Société.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois cent quarante-cinq (345) actions nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à trente-quatre mille cinq cents Euros (EUR 34.500) représenté par trois mille quatre cent cinquante (3,450) actions d'une valeur nominale de DIX euros (EUR 10,-) chacune".

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

et de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2^{ème}. Premier paragraphe.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.».

Sixième résolution

L'assemblée décide de constater le transfert de l'adresse professionnelle de Monsieur Robert BRIMEYER, administrateur de société, de 1B, Heienhaff, L1736 Senningerberg à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2011.

L'assemblée décide de constater le transfert de l'adresse professionnelle de Monsieur Christophe DAVEZAC, administrateur de société, de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents Euros (EUR 2400).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G: Saddi, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48796. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 février 2012.

*

Référence de publication: 2012024537/140.

(120031576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Taminco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.248.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE FIFTEENTH OF FEBRUARY,

before me, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redangesur-Attert,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Taminco International S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.248 (the Company). The Company was incorporated on 12 July 2007 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 September 2007, under number 1964. The articles of association of the Company were last amended on 10 February 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Caroline RONFORT, employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Stella LE CRAS, employee professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Caroline RONFORT, employee, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by all the Shareholders or their representatives or the holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the Shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present deed and signed by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list that all the 194,199,500 class 1 shares in the Company, the 161,160,100 class A shares in the Company, the 161,160,100 class B shares in the Company, the 161,160,100 class C shares of the company, the 161,160,100 class D shares in the Company and the 161,160,100 class E shares in the Company, representing together the entire share capital of the Company of EUR 10,000,000, are duly represented at the Meeting. All the Shareholders declare having perfect knowledge of the purpose of the Meeting and therefore waive the convening formalities. The Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate and vote on the items of its agenda reproduced below.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Amendment to the date of the end of the Company's financial year;
- (2) Amendment of article 11.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above change; and
- (3) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passes, by a unanimous vote, the following sole resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves that the Company's fiscal year shall from now on start on the sixteenth day of February of each year and end on the fifteenth day of February of the following year and that article 11.1 of the Articles shall from now on read as follows:

" **11.1. Fiscal Year.** The Company's fiscal year starts on the on the sixteenth day of February of each year and ends on the fifteenth day of February of the following year."

The Meeting resolves that the current financial year which started on the first day of January shall end on the fifteenth day of February 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,100.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the present Shareholders or their representatives or the proxyholders of the represented Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the present Shareholders or their representatives or the proxyholders of the represented Shareholders and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed. The deed having been read to the present Shareholders or their representatives or proxyholders of the represented Shareholders, who are known by the notary, the said Shareholders or representatives or proxyholders signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
LE QUINZE FEVRIER,

par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Taminco International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.248 (la Société). La Société a été constituée le 12 juillet 2007 par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 septembre 2007, sous le numéro 1964. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois le 10 février 2012 par un acte du notaire soussignée, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée désigne Caroline RONFORT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que président de l'Assemblée (le Président).

Le Président désigne Stella LE CRAS, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Caroline RONFORT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les associés de la Société (les Associés) présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires ou leurs représentants ou leurs mandataires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Il ressort de la liste de présence que les 194.199.500 parts sociales de catégorie 1, les 161.160.100 parts sociales de catégorie A dans la Société, les 161.160.100 parts sociales de catégorie B dans la Société, les 161.160.100 parts sociales de catégorie C dans la Société, les 161.160.100 parts sociales de catégorie D dans la Société et les 161.160.100 parts sociales de catégorie E dans la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société de 10.000.000 EUR sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Les Associés déclarent avoir une parfaite connaissance de l'objet de la présente Assemblée, et c'est pourquoi ils renoncent aux formalités de convocation. L'Assemblée est donc valablement composée et peut valablement délibérer et voter sur les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) Modification de la date de fin de l'exercice social de la Société;
 - (2) Modification de l'article 11.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la modification susmentionnée;
- et
- (3) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide que dorénavant l'exercice social de la Société débutera le seizième jour du mois de février de chaque année et prendra fin le quinzième jour du mois de février de l'année suivante et que l'article 11.1 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

" **11.1. Exercice social.** L'année sociale commence le seizième jour du mois de février de chaque année et se termine le quinzième jour du mois de février de l'année suivante."

Les Associés décident que l'année sociale actuelle qui a débuté le premier jour du mois de janvier prendra fin le quinze février 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à EUR 1.100,-.

La notaire soussignée qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des Associés présents, de leur représentants ou des mandataires des Associés représentés, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes Associés, représentants ou mandataires, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au Associés présents, à leurs représentants ou aux mandataires des Associés représentés, connu du notaire soussignée, ils ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé C. RONFORT, S. LE CRAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 17 février 2012. Relation: RED/2012/252. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 février 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012024626/123.

(120031676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

BETA REAL ESTATE (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 150.768.

Auszug aus der Schriftlichen Beschlussfassung der Alleinigen Gesellschafterin der BETA REAL ESTATE (Luxembourg) s.à r.l. vom 2. März 2012

Die Alleingesellschafterin hat unter anderem die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin nimmt die Rücktrittserklärung des Mitglieds des Geschäftsführerrats Herr Kim David VOGELANG mit Wirkung zum 29.2.2012 zur Kenntnis und akzeptiert diese.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin ernennt mit Wirkung zum 1.3.2012

Frau Agnes GREBER, Diplom-Betriebswirtin (FH), geboren am 10.2.1962 in Saarbrücken, Deutschland, geschäftsanwärtig in D-55116 Mainz, Am Brand 41,

zum neuen Mitglied des Geschäftsführers der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2012.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012027982/24.

(120036428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Figerian Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.495.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 29 février 2012 entre Vacon Properties S.A. et Alfa Finance Holdings S.A., une société anonyme ayant son siège social au Trident Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du British Virgin Island Companies Registry sous le numéro 1567809, que Vacon Properties S.A. a cédé 12.500 parts sociales de la Société à Vacon Properties S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Référence de publication: 2012028058/16.

(120036609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Chuntile Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 165.325.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 14 février 2012 et avec effet au 21 décembre 2011, entre:

Chuntile Limited, une société constituée et existante selon les lois des Bahamas, ayant son siège social à Arianna House, Dunmore Lane, Nassau, New Providence N-3822, Bahamas, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bahamas, sous le numéro 148054B,

Et,

Urion Holdings (Malta) Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de la République de Malte, ayant son siège social à Leicester Court, Suite 2, Edgar Bernard Street, Gizra, GZR 1702, Malte, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Malte, sous le numéro C53369,

que les mille neuf quatre vingt dix neuf (1.999) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,00) chacune représentant 99,99 % du capital social de la Société, ont été transférées par Chuntile Limited, susnommée, à Urion Holdings (Malta) Ltd., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Urion Holdings (Malta) Ltd.	1.999 parts sociales de classe A
Trafigura Beheer B.V.	1 part sociale de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mars 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012027997/32.

(120036371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

E-Tec Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.180.

Auszug der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. März 2012

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Karl-Ludwig WEBER als alleiniges Verwaltungsratsmitglied abzurufen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei festzulegen und folgende Personen zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen:

1. Herr Paul SUNNEN, 22, rue de Pleitrang, L-5333 Moutfort
2. Herr Roger MOES, 6, rue de la Fontaine, L-4988 Sanem
3. Herr Claude HORSMANS, 13, Réimecherwee, L-5698 Welfrange

Ihr Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Dritter Beschluss

Da das Mandat des Rechnungskommissars abgelaufen ist beschliesst die Generalversammlung, anstelle von Sofinter Gestion Sàrl, Herrn Marcel BAUSTERT, wohnhaft in 20, rue Nicolas Welter, L-5256 Sandweiler, zum neuen Rechnungskommissar zu ernennen.

Sein Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Luxemburg, den 1. März 2012.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUZUG

Paul SUNNEN / Roger MOES

Référence de publication: 2012028039/25.

(120036395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Tragec Exploitation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 167.023.

STATUTS

L'an deux mil douze, le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Victor DEMOULLING, entrepreneur retraité, demeurant à L-7661 Medernach, 3, Langert,
 2.- Monsieur Marco DEMOULLING, entrepreneur en génie civil, demeurant à L-9689 Tarchamps, 24, Duerfstrooss,
 3.- La société à responsabilité limitée CLARIHEN S. à r.l., ayant son siège à L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare,
 Ici représentée par son gérant unique, Monsieur Yannick GREGOIRE, ingénieur, demeurant à B-6812 Suxy, rue J.B. Naviaux, 41.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «TRAGEC EXPLOITATION S. à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Mersch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet tous les travaux de construction et de génie civil généralement quelconques et notamment la construction et l'installation de tous bâtiments y compris les travaux de gros-œuvre, l'achèvement en entreprise générale, l'exécution de tous travaux de voirie et réseaux divers, les assainissements, les adductions d'eau et de gaz, les terrassements, les travaux de draguage, les travaux en béton armé et en précontraint, l'érection de tous ouvrages d'art et de constructions, les façades en pierres naturelles.

Elle aura également pour objet l'achat, la vente et la location de tous matériaux, machines, équipements, outils et en général de tout ce qui concerne la construction et le génie civil.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT MILLE (100.000,-) EUROS, représenté par MILLE (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT (100,-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de CENT MILLE (100.000,-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Victor DEMOULLING, Quatre cent cinquante parts	450
2.- Monsieur Marco DEMOULLING, Quatre cent cinquante parts	450
3.- la société CLARIHEN S. à r.l., Cent parts	100
Total: MILLE PARTS	1.000

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés, sous réserve d'un droit de préemption pour chaque associé au prorata de sa participation dans le capital.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Lorsqu'un gérant souhaitera se faire remplacer par un mandataire, le choix de ce dernier sera expressément soumis à l'approbation des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mil douze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE SIX CENTS (1.600,-) EUROS.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1) Ils nomment:
 - Monsieur Marco DEMOULLING, gérant technique pour une durée indéterminée, pour le domaine du génie civil,
 - Monsieur Yannick GREGOIRE, gérant technique pour une durée indéterminée, pour le domaine de la construction.
- 2) Ils nomment Monsieur Victor DEMOULLING, gérant administratif pour une durée indéterminée.
- 3) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant technique, chacun dans son domaine.
- 4) Ils déclarent que l'adresse de la société est fixée à L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare. Dont acte.

Fait et passé en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Demoulling, M. Demoulling, Gregoire, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 24 janvier 2012. Relation: MER/2012/176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Mersch, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012024636/106.

(120031740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Emma (BC) Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.730.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 Décembre 2011

En date du 22 Décembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jay Corrigan en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 Décembre 2011;

- de nommer Madame Ruth SPRINGHAM, née le 25 Mai 1961 à Johnstone, Royaume Unis, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que nouvel administratrice de la Société avec effet au 22 Décembre 2011 et ce pour une durée de 6 ans;

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Ailbhe JENNINGS (B)
- Madame Ruth SPRINGHAM (B)
- Monsieur Michel PLANTEVIN (A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 Février 2012.

Référence de publication: 2012028041/20.

(120036988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Euscope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 80.585.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 2012

1. Il est décidé de prolonger les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2017:

- Monsieur SCHILL Pierre, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, demeurant professionnellement à L - 1528 LUXEMBOURG, 18A, Bd de la Foire
- Madame GENGLER Claudine, née le 15 janvier 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L - 6113 Junglinster, 42, rue des Cerises
- Monsieur LAPLUME Paul, né le 22 mars 1958 à Dudelange, demeurant professionnellement à L - 6113 Junglinster, 42, rue des Cerises

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur LAPLUME Tom, né le 24 juillet 1983 à Luxembourg, demeurant à L - 5717 Aspelt, 18, Rue de Filsdorf, est prolongé jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2017.

3. Le mandat de Monsieur LAPLUME Paul, né le 22 mars 1958 à Dudelange, demeurant professionnellement à L - 6113 Junglinster, 42, rue des Cerises comme administrateur délégué, responsable de la gestion journalière de la société, est prolongé jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2017. Il pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Junglinster, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028046/23.

(120036550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

ESO Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.900,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.707.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 mars 2012

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 5 mars 2012, il a été décidé:

- De révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Rafal Plutecki au poste de gérant B.
- De pourvoir au poste de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

* Monsieur Dimitrios Ntinopolous, demeurant professionnellement au 34 St. James's Street, Londres, SW1A 1HD Royaume-Uni.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Flavio Marzona, gérant A;
- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant A;
- Monsieur Richard Butler, gérant A;
- Monsieur Dimitrios Ntinopolous, gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pour Eso Luxco II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012028052/23.

(120036989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

V.P.C. LUXE Vente par Correspondance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 167.011.

— STATUTS

L'an deux mil douze, le six février,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Fernand BLUM, retraité, né à Luxembourg le 17 août 1951, demeurant à L-7381 Bofferdange, 31, rue Roger Schmitz.

Ce comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de V.P.C. LUXE Vente par Correspondance S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de ladite commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la vente par correspondance, l'achat, la vente, l'import, l'export, le commerce en général de toutes marchandises non spécialement réglementées ainsi que le négoce du vin.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles bâtis ou non bâtis pour son propre compte.

Elle peut effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers.

Elle a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. En cas d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la société.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Monsieur Fernand BLUM, préqualifié: 100 actions
TOTAL: mille actions: 100 actions

Les actions ont été partiellement libérées en numéraire à hauteur de 25 %, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Loi anti-blanchiment

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, connaître le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dispositions transitoires

La première assemblée générale se tiendra en l'année 2013.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le fondateur est indivisiblement et irrévocablement solidaire du paiement de ces frais.

Assemblée constitutive

Et à l'instant le comparant, agissant comme sus-dit et représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et a pris les résolutions suivantes:

1. est nommé administrateur:

Monsieur Fernand BLUM, retraité, né à Luxembourg le 17 août 1951, demeurant à L-7381 Bofferdange, 31, rue Roger Schmitz.

2. Est nommée commissaire:

Madame Marie MUKENGE, comptable fiscaliste, née à Kinshasa, République Démocratique du Congo, le 24 août 1978, demeurant à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

3. Le siège social est fixé à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

4. Les mandats des administrateur et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2017.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Déclaration

Avant de conclure, le notaire a attiré l'attention du comparant sur l'obligation pour la société de solliciter et d'obtenir les autorisations administratives requises avant toute transaction de nature commerciale.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute après s'être identifié auprès du notaire au moyen de sa carte d'identité.

Signé: F. BLUM, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 7 février 2012. Relation: CAP/2012/485. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012024641/157.

(120031536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Euraussie Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 112.935.

Extract of decisions of the ordinary general meeting of the partners on February 23, 2012

The Partners take note of the change of address of the following managers:

- Mrs Stephanie MAJCHRZAK, Manager, 50 avenue J-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,
- Mr Yvan JUCHEM, Manager, 50 avenue J-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,

The Partners decides to elect PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L - 1014 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended September 30,2012.

Version française

Les associés notent le changement d'adresse des gérants suivants:

- Mme Stephanie MAJCHRZAK, Gérant, 50 avenue J-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,
- M Yvan JUCHEM, Gérant, 50 avenue J-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,

L'Assemblée des Associés décide de renommer PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2012.

Copie certifiée conforme

EURAUSSIE FINANCE S.à.r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012028053/27.

(120036487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Koffour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 86.086.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 05 mars 2012, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur au conseil d'administration. Son mandat s'achèvera avec celui de ces collègues lors de l'assemblée générale annuelle de 2013. De ce fait le nombre d'administrateur a été augmenté de 5 à 6.

Luxembourg, le 05 MARS 2012.

Pour: KOFFOUR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2012028156/17.

(120036782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.
